N° 120

Le Courrier de Luzancy

Eté-Automne 2022

C’est la rentrée !

Sommaire

Edito du maire	P.3
Conseils municipaux	P.4 à P.8
Parc de Luzancy	P.9
Rentrée Scolaire	P.10
Accueil périscolaire	P.11
Fête Patronale	P.12 à P.13
Journée porte ouverte GSM	P.14
Equipements / aménagements	P.15 à P.16
Inauguration d'une statue histoire mémorielle de la boucle de la marne	P.16
One Woman Show « Botanique Nique Nique »	P.17
Repas des séniors	P.18 à P.19
Jeux	P.20 à P.21
Recettes	P.22 à P.23
A vos agendas	P.24
Cconburs de décoration Noël	P.24
Bibliothèque	P.25
Annuaires des entreprises	P.26
Recensement de la végétation	P.27
Collecte bouchon	P.27
Calendrier collecte	P.28
Assistantes Maternelles	P.29
Association « Histoire Mémorielle de Notre Boucle de Marne au XXème siècle »	P.29
Renseignements et adresses utiles	P34 à P35
Publicités	P36

journal est en ligne sur notre site internet :
https://luzancy.fr

Edito du Maire

Chères Luzancéennes chers Luzancéens

En cette fin d'année qui approche à grand pas, l'équipe communication vous propose cette nouvelle édition du journal communal.

Vous y trouverez divers travaux réalisés sur la commune mais aussi des animations et, bien évidemment, la rentrée des classes.

Le temps passe très vite et l'ensemble de l équipe municipale s'affaire sans relâche afin de rendre votre village toujours plus joli, dynamique et solidaire.

En cette période de mémoire vis à vis de nos disparus, je félicite Alain et Jean-Marc nos 2 cantonniers qui font un travail remarquable notamment dans les cimetières afin de maintenir ces lieux propices au recueillement. C'est avec grand plaisir qu'ils ont vu renouveler leur matériel comme vous le verrez dans cette édition.

En attendant Noël qui approche à grands pas et 2023 qui frappe déjà à notre porte, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, une excellente fin d'année à Luzancy.

Portez vous bien.

Le Maire, Gautier Sauvage

Procès-verbal
Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2022

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SAUVAGE Gautier, Maire ;

Présents :

Adjoints : Mr Derrien Nicolas, Mme Herault Laurence, Mr Beauvois Jocelyn.

Mrs et Mmes Da Fonseca Pereira Manuel, Urbain Patrice, Vuillemin Philippe, Davoust Eric.

Absents excusés :
Mme Canini donne pouvoir à Mr Sauvage
Mme Kaluzny donne pouvoir à Mr Derrien
Mme Giraud donne pouvoir à Mr Urbain
Mr Charlet Alain
Mme Quentin Fanny
Mr Couderc Jérémy

Secrétaire de séance :
Mme Herault Laurence

Quorum :
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 8
Votants : 11

Ordre du jour :
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires, Modification de la durée du temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial, Organisation du temps de travail, Prise en charge de la participation aux frais de la cantine de la commune de Reuil en Brie au titre de l'année scolaire 2020/2021, Participation aux frais de scolarité d'élèves de Luzancy scolarisés dans des écoles de la Ferté sous Jouarre, Publicité des actes à compter du 1er juillet 2022, Convention de délégation de compétence en matière de transport périscolaire pour la pause méridienne au Département de Seine-et-Marne.

Le compte-rendu de la séance du 19 mai 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose que les délibérations relatives à la gestion du personnel doivent obligatoirement être présentées au Comité technique du Centre de Gestion de Seine et Marne pour avis avant d'être délibérées en conseil.
Trois projets de délibération ont été présentées au Comité Technique qui a rendu un avis favorable.
Ce sont les trois premiers points du Conseil.

1.Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Le premier projet de délibération présenté au Comité Technique concerne les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Elle avait pour objet de préciser la délibération existante sur la rémunération et la compensation des heures supplémentaires effectuées par les agents communaux et de mettre à jour les cadres d'emploi concernés.
Le comité technique a rendu un avis favorable transmis aux conseillers avec le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
-Décide de maintenir les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps complet ou à temps non complet relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	**grade**
Administrative	Adjoint administratif territorial
	Adjoint administratif principal de 2ème classe
	Adjoint administratif principal de 1ère classe
	Rédacteur
Technique	Adjoint technique territorial
	Adjoint technique principal de 2ème classe
	Adjoint technique principal de 1ère classe

-Décide de compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.
Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.
-Décide de majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.
-**Dit que** le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.
-**Dit que** les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

2.Modification de la durée du temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, la commune dispose de deux emplois d'adjoint administratif territorial, dont un à temps complet (35 heures hebdomadaires) et l'autre à temps non complet (31.50 heures hebdomadaires).
Compte tenu de la charge de travail actuelle des services administratifs, il est proposé de modifier le poste existant et de le porter à 35 heures (soit un temps complet).
Le Comité technique a rendu un avis favorable sur le projet de délibération qui lui a été soumis.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet.
Les nécessités de service qui conduisent à ce projet de modification du temps de travail sont les suivantes :
-réorganisation des services administratifs pour mieux répondre aux attentes des administrés et des élus.
-renforcer les services administratifs de la commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
-**Décide** :
- La suppression, à compter du 1er juillet 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (31.5 hebdomadaires) d'adjoint administratif territorial,
-La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif territorial,
- **Dit** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

3.Organisation du temps de travail

La préfecture de Seine et Marne a demandé à la commune de se conformer à la loi sur l'harmonisation du temps de travail dans la fonction publique et de délibérer en conséquence et de prendre une délibération rapidement.
L'objectif de cette loi est d'harmoniser le temps de travail (1607 heures) dans toutes les communes quelle que soit leur taille.

Depuis le 1er janvier 2022, les communes doivent fixer par délibération les cycles de travail des agents ainsi que les congés et les modalités de la journée de solidarité.
Le projet de délibération a été présenté au Comité Technique du Centre de Gestion qui a rendu un avis favorable.
Il est proposé au Conseil Municipal de voter la délibération sur l'organisation du temps de travail dont le projet a été remis aux conseillers avec l'avis du comité technique

Monsieur le Maire détaille à l'assemblée les différentes modalités de la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux qui sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique.
Il définit les cycles de travail et précise les différents cycles de travail qui régissent les agents de la commune.
Il rappelle les modalités de la durée annuelle légale de travail, de la durée hebdomadaire et des congés annuels.
Monsieur le Maire détaille ensuite les modalités de la proposition de délibération qui a été transmise aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
-**Décide** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire à compter de la présente délibération devenue exécutoire,
-**Dit** que la présente délibération met un terme aux éventuels congés extralégaux et aux anciennes délibérations sur le temps de travail
-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

4. Prise en charge de la participation aux frais de la cantine de la commune de Reuil en Brie au titre de l'année scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire indique que la commune de Reuil en Brie a émis un titre pour la prise en charge par la commune de Luzancy de sa quote-part pour participation aux frais de cantine pour l'année 2020-2021 soit 17 436.03 €
Le mandatement de Luzancy a été rejeté par la perception car il n'y a pas de convention entre les communes de Reuil et de Luzancy justifiant la répartition et la participation aux frais de fonctionnement des cantines scolaires.
Madame Herault précise qu'une convention est en cours de rédaction mais c'est un gros travail qui doit être rigoureux et prendre en compte les spécificités de fonctionnement des cantines des deux communes
La perception acceptera à titre exceptionnel le mandatement si une délibération est prise. Les futurs autres mandats devront être justifiés par une convention.
En réponse à un conseiller, Monsieur le Maire répond que la commune à une convention avec la Maison d'Enfants pour la restauration et que les contacts avec la direction sont très bons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
-Autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement à la commune de Reuil en Brie de la participation aux frais de cantine pour l'année scolaire 2020-2021 pour un montant de 17 436.03 € (dix-sept mille quatre cent trente-six euros et trois centimes).

5. Participation aux frais de scolarité d'élèves de Luzancy scolarisés dans des écoles de la Ferté sous Jouarre

Monsieur le Maire expose : la commune de la Ferté sous Jouarre demande la participation aux frais de scolarité pour quatre enfants habitant à Luzancy et scolarisés dans des classes ULIS des écoles de la Ferté sous Jouarre pour l'année scolaire 2021/2022 (deux à Duburcq et deux au Pâtis). La commune de résidence est obligée de participer financièrement aux frais de scolarité supportés par la commune qui accueille les enfants dans ses écoles.
Le montant de la participation par élève a été fixée à 250.19 €, soit un coût total de 1 000.76 € pour les quatre élèves.

Madame Herault précise que les enfants sont scolarisés dans des classes intégrées. Les enfants concernés ont besoin d'être scolarisés dans ces classes intégrées, ce n'est pas un moyen de contourner la carte scolaire. Chaque année, quatre à cinq enfants sont concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
-Approuve le montant de la participation aux frais de scolarité pour l'année 2021/2022 pour quatre enfants habitant à Luzancy et scolarisés en primaire dans des écoles de la Ferté sous Jouarre fixé à 250.19 € par élève,
-Autorise Monsieur le Maire au paiement de la participation, soit un coût total de 1 000.76 € (mille euros et soixante-seize centimes) pour quatre élèves.

6. Publicité des actes à compter du 1er juillet 2022

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements entre en vigueur le 1er juillet 2022. Elle concerne notamment les délibérations, décisions et arrêtés.
A compter de cette date, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel se fera exclusivement par voie électronique.
Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation et peuvent choisir, par délibération avant le 1er juillet 2022, les modalités de publicité des actes de la commune : affichage, publication sur papier, publication sous forme électronique. Ce choix pourra être modifié ensuite par une nouvelle délibération**.**
Monsieur le Maire propose que pour l'instant, la publicité des actes continue à être faite par affichage en Mairie et/ou sur les panneaux d'affichage Cela permettra de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés. Cela permettra aussi que les élus réfléchissent à la façon de publier les actes électroniquement de façon à ce que ce soit attractif et utile (que les administrés puissent trouver l'information recherchée facilement).
Il indique aussi que l'application de cette loi va entrainer des changements au niveau des documents et actes rédigés à l'issue du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
-**Décide** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

7.Convention de délégation de compétence en matière de transport périscolaire pour la pause méridienne au Département de Seine-et-Marne

Madame Herault rappelle qu'actuellement, le transport périscolaire est de la compétence d'ile de France mobilité qui l'a déléguée au Département de Seine et Marne.
A compter de la rentrée scolaire 2022, cette compétence devient celle de la commune.
Pour assurer la continuité du service de transport du temps de midi, le Département propose que la commune lui délègue cette compétence à compter de la rentrée scolaire

2022-2023 jusqu'à l'année scolaire 2025/2026 avec reconduction tacite à la fin de chaque année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
-**Décide** de déléguer au Conseil départemental de Seine-et-Marne la compétence transport « Périscolaire » pour la pause méridienne selon les termes du projet de convention de délégation, annexé à la présente délibération.
-**Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence ainsi que les actes afférents.
-Décide d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de cette délibération.

8. Prix du repas de cantine

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Luzancy a fixé le prix du repas de cantine à 4.40 € pour la rentrée scolaire 2021/2022.
Le repas est actuellement facturé à la commune par la Maison d'Enfants au prix unitaire de 5.67 € auquel il faut ajouter le coût du personnel communal pour l'accompagnement et la surveillance des enfants
La Maison d'Enfants a annoncé une augmentation du coût des repas facturés à la commune de l'ordre de 8% à compter du mois de juin en raison de l'augmentation du coût des matières premières. Une nouvelle hausse des tarifs est envisagée autour de 17 %.

La commune de Luzancy n'a pas augmenté son tarif depuis 2 ans. Par ailleurs il serait souhaitable de s'aligner sur le tarif de Reuil en Brie soit 4.52 € le repas.
A la question de Monsieur Davoust, il est répondu qu'une augmentation du cout du repas en cours d'année scolaire peut être effectuée.
Monsieur le Maire précise aussi que le calcul des couts et participation va être repris et prendra en compte le cout du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :
-De porter le prix d'un repas de cantine à 4.52 € (quatre euros et cinquante-deux centimes) à compter du 1er septembre 2022 (rentrée scolaire 2022/2023),
-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022 est arrêté par les membres du Conseil Municipal présents et représentés le 07 octobre deux mille vingt-deux.

La Secrétaire de séance
Laurence HERAULT

Le Maire
Gautier SAUVAGE

Parc de Luzancy

Avant / Après

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre dernier numéro le terrain de tennis a eu droit à un sérieux "lifting".

Les différentes étapes de la rénovation qui consistaient en un démoussage en profondeur, à la pose d'une résine sur les fissures, à une protection anti-mousse et une mise en peinture ont été réalisées sur septembre et octobre, contrairement à ce que nous vous avions annoncé dans le précédent journal. En effet les fortes chaleurs de cet été n'ont pas permis une intervention sur le mois de juillet.

Les lignes du terrain de basket ont été refaites, sur les mêmes normes que celles qui existaient.

Il est à noter que depuis la fin des années 1960, selon les règlements, toutes les compétitions officielles doivent se dérouler dans des locaux fermés, c'est la raison pour laquelle nous avons refait le marquage à l'identique.

Notre terrain ne sera jamais un terrain officiel, mais il permet de jouer dans un cadre magnifique et au grand air.

Nous espérons que les équipements sportifs, les jeux pour enfant du parc ne seront pas victimes de malveillances, comme dernièrement. Le budget de la commune n'est pas extensible, et ce que nous devons consacrer à la réparation des dégradations, c'est un budget qui est en moins pour un investissement.

Rentrée Scolaire

Rentrée 2022/23. Comme tous les ans à cette époque de l'année nos petits bouts reprennent les chemins de l'école, après 2 mois de vacances,.

Ils sont heureux de retrouver leurs camarades, leurs enseignants ainsi que leurs cours d'école et une nouvelle étape pour les tous petits .

Effectifs année 2022/23

- Petite Section => 14
- Moyenne Section =>18
- Grande Section =>24
- CP=> 17
- CE1=>19
- CE2=>29
- CM1=>27
- CM2 =>20

Les Enseignants:

Luzancy

- Mme Songeux
- Mme Delamotte
- Mme Pirioux
- Mr Feuillet (Directeur)

Reuil en Brie

- Mme Noiret (Directrice)
- Mme Laplaiche
- Mme Bergeron

Accueil périscolaire

Avec la rentrée scolaire, l'accueil périscolaire de la commune a ré-ouvert également ses portes pour répondre au besoin de parents partant travailler loin de leur domicile de bon matin. Force est de constater, cette année encore, la nécessité de l'amplitude horaire proposée (7heures le matin et jusqu'à 19h30 le soir) au vue de la fréquentation de ce service . L'équipe d'animation adapte et propose des activités plus tranquilles le matin, dans le souci du rythme et des besoins de chacun.

LE MATIN : Coloriage, concours de dessin, lecture et activités « à la carte », avec la possibilité de prendre leur petit déjeuner sur place (ou un complément) et ce jusqu'à 8h.

LE SOIR : Dans l'apprentissage du « **faire ensemble** » les enfants partagent leur gouter et de façon spontanée rangent et préparent la salle avant de passer à la détente. Ils ont, alors, le choix et l'envie de diversifier davantage leurs activités: activités manuelles, séances de maquillage, sport,… Il est vrai que le temps clément de ce début d'année permet les activités extérieures (course de relais, corde à sauter, sports collectifs, et autres comme le jeu du Dragon où il s'agit de se rapprocher sans être vu et entendu du Dragon endormi pour lui subtiliser ses bonbons un avant goût d'Halloween où l'animateur se prend au jeu pour le plus grand plaisir des enfants qui jouent de leur peur.

L'EQUIIPE D'ENCADREMENT :

Elle est toujours assurée par un binôme paritaire une directrice Isabelle GRYBEK et par deux autres animateurs qui alterneront à chaque cycle de vacances scolaires. Après le départ d'Anthony Couvreur, c'est Dominique, surnommé Dom, qui a assuré les mois de septembre/octobre pour revenir en janvier/février et Damien (que vos enfants connaissent déjà qui sera là en novembre/décembre et en mars/avril.

Fête Patronale

Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez vous cette année encore pour notre fête patronale qui s'est déroulée comme toujours le premier week-end de septembre.

Cette année quelques nouveautés ont fait leur apparition le samedi soir, en effet le comité des fêtes vous a proposé de vous restaurer avec les traditionnelles saucisses frites mais également avec de succulents hamburgers devant un concert de Doudou Vampire sur la place de Bercheny.

Avant de partir pour la retraite aux flambeaux en passant par les rues Corot rue de l'église, et rue de la Croix du Bac jusqu'à la Marne afin d'y admirer le feu d'artifice tiré par les artificiers de la société Brezac.

Le petit retard dû au contrôle de sécurité a permis à tous de profiter de la douceur du temps entre amis ou en famille.

Fête Patronale

Le dimanche la brocante a elle aussi été un réel succès d'après les exposants certes moins nombreux cette année mais ravis de leur journée.

Cette année encore les enfants ont pu profiter des manèges tant appréciés mais aussi de nouveaux manèges proposés par les forains tout au long du week-end.

Le lundi pour la première année, les mairies de Luzancy et de Reuil en Brie se sont associées afin d'offrir un goûter ainsi que des tickets de manège aux enfants scolarisés (jusqu'à 12 ans) du RPI.

Un partenariat entre les deux mairies qui s'agrandit progressivement pour le plus grand bonheur de tous.

Journée Porte Ouverte GSM

L'Etablissement GSM Granulats organisait une journée porte ouverte à la carrière de Luzancy hameau de Messy, le 16 septembre dernier.

Aujourd'hui il n'y a plus d'extraction sur le site mais une production de granulats, sables, et graviers qui provient de la carrière de Lizy sur Ourcq et acheminés par la Marne.

Si l'accueil était pour tous publics, la matinée était réservée aux élèves de primaire du RPI de Luzancy Reuil en Brie. Les élèves, les enseignants, les accompagnants et des élus purent découvrir l'ensemble des installations mise à l'arrêt pour la journée pour des raisons de sécurité.

Le personnel ainsi que des intervenants présentaient l'activité de la carrière au travers de plusieurs ateliers. Les enfants par petits groupes ont pu ainsi évoluer autour des différents thèmes proposés.

Un atelier sur les EPI (équipements de protection individuelle) pour expliquer aux enfants les équipements nécessaires pour travailler en toute sécurité. Ils comprenaient ainsi, la raison pour laquelle on leur avait distribué un gilet fluorescent dès la descente du car, pourquoi il est important de porter un casque pas seulement dans une carrière ou sur un chantier, mais aussi pour faire du vélo dans la rue.

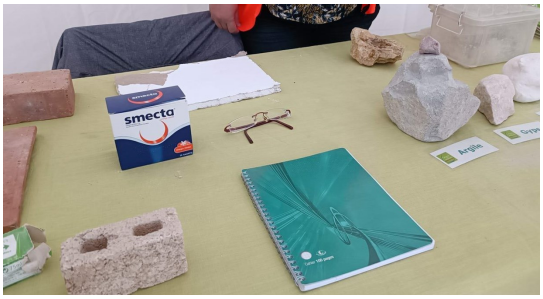

Un atelier plus technique pour expliquer qu'après une intervention mécanique les énormes montagnes de granulats autour d'eux se retrouveraient dans les constructions des maisons, mais aussi dans la composition de certains médicaments (comme le Smecta), dans la pâte de dentifrice, également dans le verre pour les lunettes car le sable produit sur le site est de très bonne qualité. Il est même exporté jusqu'en Italie sur l'île de Murano à Venise pour son art du verre connu dans le monde entier.

Les enfants comme les plus grands d'ailleurs ont été impressionnés de découvrir les énormes camions et engins évoluant sur le site. Au cours de la visite la tentation d'aller jouer dans le sable a été plus forte que tout pour les plus petits, rêvant aux magnifiques châteaux de sables qu'ils pourraient construire.

Pour terminer cette matinée une collation a été servie à tous.

Un atelier sur l'archéologie, un autre sur la faune et la flore car les carrières de cette société sont engagées dans une action environnementale de grande envergure. A Luzancy une partie des terres de la carrière ont déjà été réaménagées en terrains agricoles, ou laissées en zones humides permettant ainsi de créer des espaces d'intérêt écologique et haltes migratoires pour l'avifaune.

Nous remercions la sté GSM Mr Gabins Responsable du site, Jocelyn Beauvois Adjoint au Maire de Luzancy pour l'organisation de cette journée.

Un grand merci également à l'ensemble des personnes qui nous ont accueillis et accompagnés, qui nous ont fait découvrir leur travail, et tout ce qui gravite autour de l'activité de la carrière.

Equipements / aménagements

Matériel communal :

Comme annoncé une demande de subvention auprès du Département de Seine et Marne au titre des Fonds d'équipement rural dans le cadre de l'achat de matériel pour les services techniques de la commune a été obtenu à hauteur de 50%

Le matériel subventionné :

- Une plaque vibrante.
- Une découpeuse thermique.
- Une débroussailleuse.
- Une tronçonneuse.
- Un taille haie perche.
- Un souffleur dorsal.
- Un aspirateur à feuille.
- Une auto-portée braquage zéro.
- Une tondeuse tractée.
- Une tarière foreuse.

Travaux :

Divers travaux de réfection de voirie ont été effectués sur la commune et ses hameaux

Hameau de Vauharlin

Avant / Après

Hameau de Messy et école de Luzancy

Equipements / aménagements

Eglise Saint-Germain-Saint-Leu

La nef de l'église conserve des vestiges des XIIe et XIIIe siècles, mais l'édifice actuel est principalement réalisé vers la fin du XVe ou le début du XVIe siècle, à l'emplacement de la chapelle primitive. Cet édifice n'a plus sa forme initiale, car la nef s'est effondrée vers 1837. L'église n'est pas très grande, mais elle très jolie, avec de beaux vitraux.

Aujourd'hui elle est peu fréquentée, mais il est important de conserver cette bâtisse en bon état. Un premier nettoyage vient d'être réalisé par la société FCDSB de Courtaron, qui intervient sur les autres bâtiments de la commune, et un nettoyage mensuel leur est également confié.

Des travaux de ventilation, d'électricité, de maçonnerie sont nécessaires pour quelle conserve son authenticité. Le mobilier doit aussi être remis en état, voir simplement poncé et ciré. Nous ne pouvons pas confier l'ensemble de ces tâches à des entreprises car c'est un coût non négligeable, aussi toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour les menus travaux. Nous avons d'ailleurs reçu à ce jour des propositions d'aides.

Composteur :

Un nouveau composteur est à disposition au nouveau cimetière de Luzancy.

Vous y trouverez également les consignes de compostage à respecter.

Merci au SMITOM Nord de Monthyon

Inauguration d'une statue histoire mémorielle de la boucle de la marne

A l'occasion des journées du patrimoine - le samedi 17 septembre 2022,- a eu lieu l'inauguration d'une statue évoquant la mémoire économique et industrielle des 5 villages de la boucle de la marne. C'est une idée originale et à l'initiative d'une association locale, malheureusement encore méconnue du plus grand nombre malgré son but. L'association « Histoire Mémorielle de notre boucle de Marne CITRY - NANTEUIL - SAÂCY - MERY - LUZANCY a pour but de s'intéresser à l'histoire de ces 5 communes au cours du XXème siècle à travers la vie économique, (commerces, industries, activités artisanales…), la vie culturelle, les loisirs et son histoire, notamment les 2 guerres mondiales, « si cela a eu un impact dans nos villages », souligne Jean-Marie Holvoet président de l'association.

Deux artistes, dont Pascal LELUBRE de Saâcy sur Marne, ont réalisé cette statue en hommage aux anciennes activités industrielles locales et sur une idée du Dr Michel NICLOT. Elle représente un buste féminin vêtu d'un corset et ornée de feuilles de vignes; combinant le passé d'industrie corsetière et la passementerie ainsi que l'extension de la vigne à nos villages.

Cette statue de 2 mètres de hauteur, qui a été installée à l'entrée du village de Citry près d'un pressoir et inaugurée par le maire, Mr Fleschman, appartient s'il y a lieu de le rappeler aux 5 communes sur-citées.

Lire en page 29 les origines et les projets de cette association

One Woman Show
« Botanique Nique Nique »

BOTANIQUE NIQUE NIQUE ***ou la guerre contre les bambous...***

Malgré un titre quelque peu ambigu… rien de grivois dans le spectacle théâtral organisé par le Foyer Rural le samedi 17 septembre … Bien au contraire…

Quelle ne fut pas la surprise des spectateurs venus rire et se détendre lorsqu'ils entendirent Nicole Fallet, lunettes de professeur sur le nez, se lancer avec un ton doctoral dans une conférence érudite sur les bambous. Elle leur a tout enseigné : la différence entre un phyllostachys (nom scientifique du bambou) auréa bissetii et un phyllostachys bambou-soïde, leur mode de culture et de reproduction, leur croissance fulgurante, leurs utilisations multiples à travers le monde...

Quelques personnes dans l'auditoire, dépitées s'apprêtaient à quitter la salle lorsque la comédienne a disparu derrière son décor pour réapparaître casque militaire sur la tête, armée de pied en cap, bien décidée à les entraîner avec elle dans sa guerre impitoyable contre cette plante au charme très envahissant.

Dans une alternance de 9 jours et 9 nuits Nicole leur a fait vivre sa lutte acharnée et épuisante pour se débarrasser de l'indésirable qu 'elle avait elle même installée dans son jardin pour ne pas voir ce qui se passait chez ses voisins et qui était devenue inutile et encombrante ! À coup de sécateur, de pioche, de pulvérisateur digne d'une guerre chimique, de tronçonneuse et même de diapason, sur un rythme endiablé elle leur a conté son combat. Chaque difficulté rencontrée, chaque tentative pour éradiquer la maudite était pour elle l'occasion de faire un parallèle avec sa vie sentimentale, sa vie de femme, la vie en général, d'agrémenter son discours de quelques images et métaphores guerrières mais aussi philosophiques, féministes ou même poétiques. Dans la salle tenue en haleine, les rires fusaient.

Avec son énergie débordante,
ses textes personnels et ciselés,
son humour déjanté
Nicole Fallet a fait passé au public,
qui avait finalement choisi de rester,
une excellente soirée.

AGENDA : Le foyer rural a un nouveau rendez vous à vous proposer : **le samedi 1 avril** pour une pièce de théâtre de la troupe amateurs les Indociles : La ballade des planches de Jean-Paul Alègre. En une série de courtes pièces, La ballade des planches visite l'univers du théâtre : scènes de répétition, ultimes raccords d'un metteur en scène capricieux, complainte d'un tube de fond de teint égaré, danse d'un vieux rideau affolé, d'un costume ensorcelé...

Nous vous espérons bien sûr très nombreux pour un nouveau moment de rire partagé.

Reportage de V.Barrault

Repas des séniors

Ce dimanche 25 septembre - après plus de 2 années d'arrêt en lien avec la crise sanitaire - le repas offert par la Commission Communale d'Action Sociale de Luzancy à nos séniors a pu être proposé en toute sécurité et à la plus grande satisfaction de tous et toutes.

Tout est fin prêt … les tables joliment décorées, l'équipe d'animation installée, la sono branchée, le traiteur en plein rush et le champagne au frais,…

Quelle joie de pouvoir se retrouver et de partager ensemble - le temps d'une journée - un repas convivial, agrémenté de surprises et cadeaux distribués au hasard d'une tombola et bercés par des morceaux musicaux choisis par chacun.

Nos joyeux compères de la Boîte à Spectacle Thierry GANCHOU et Eric MILLE animèrent le repas en entonnant entre chaque plat des chansons choisies par le public ...

… Un spectacle digne du plus grand cabaret suivit … avec un incroyable panel d'artistes : Michou … Coluche … Renaud … un Titi Parisien … une drag-queen …

Un grand BRAVO au personnel de la MORVANDELLE, traiteur à Ussy sur Marne pour la confection et le service de mets raffinés et originaux qui ont ravi les papilles de nos convives de l'entrée au dessert….

Une première cette année !

Nos aînés à domicile ont été fêtés - comme il se doit - avec repas livré et cadeaux à l'honneur. Ainsi, Mme Merville Ginette en remerciement de son investissement en tant qu'élue municipale et Mr Doublet Roger pour son mandat en tant que président au Club du 3ème âge.

Les aînés des convives présents ont été également à l'honneur avec fleurs et cadeaux et soumis aux flashs du public!

Points à relier

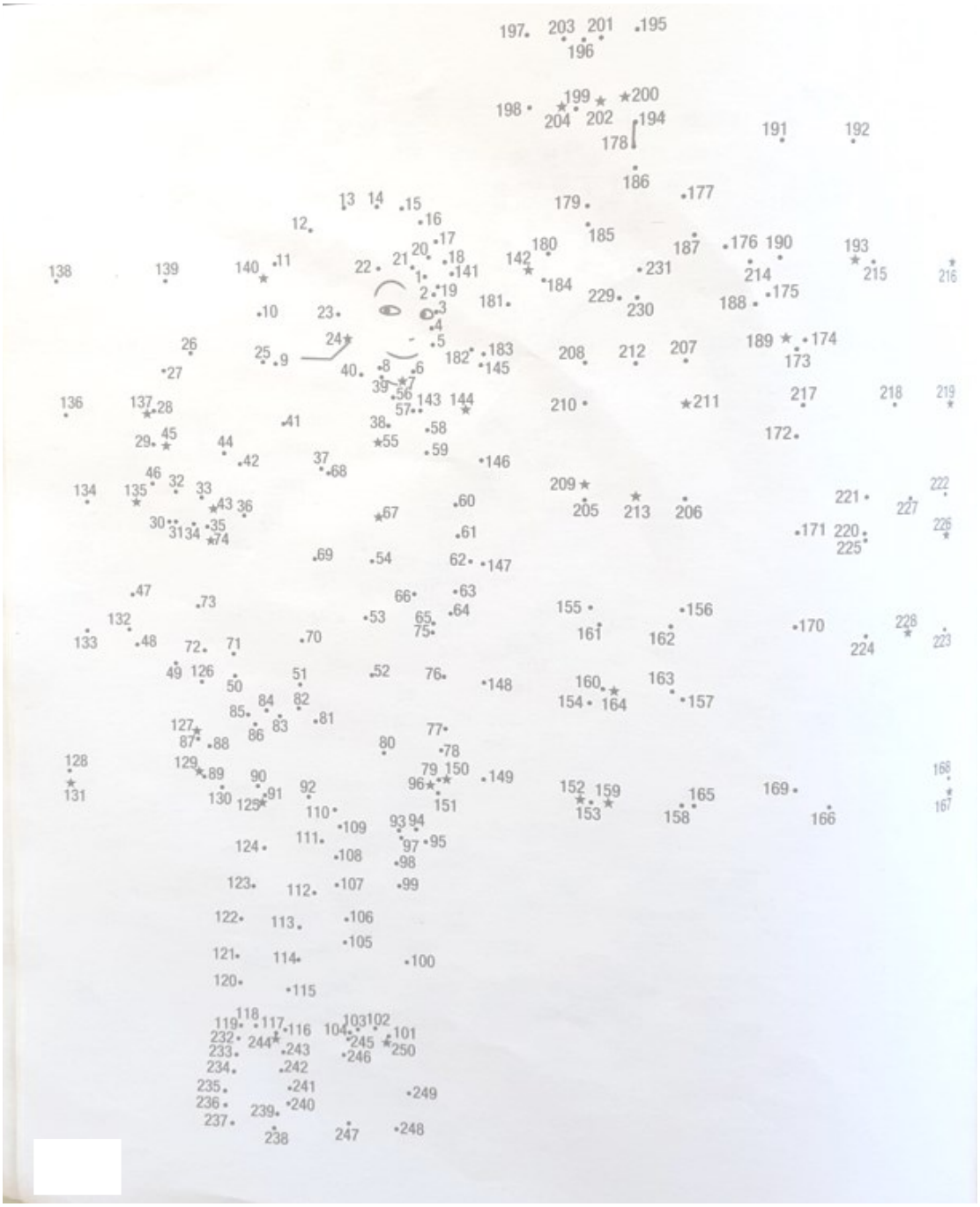

Mots fléchés

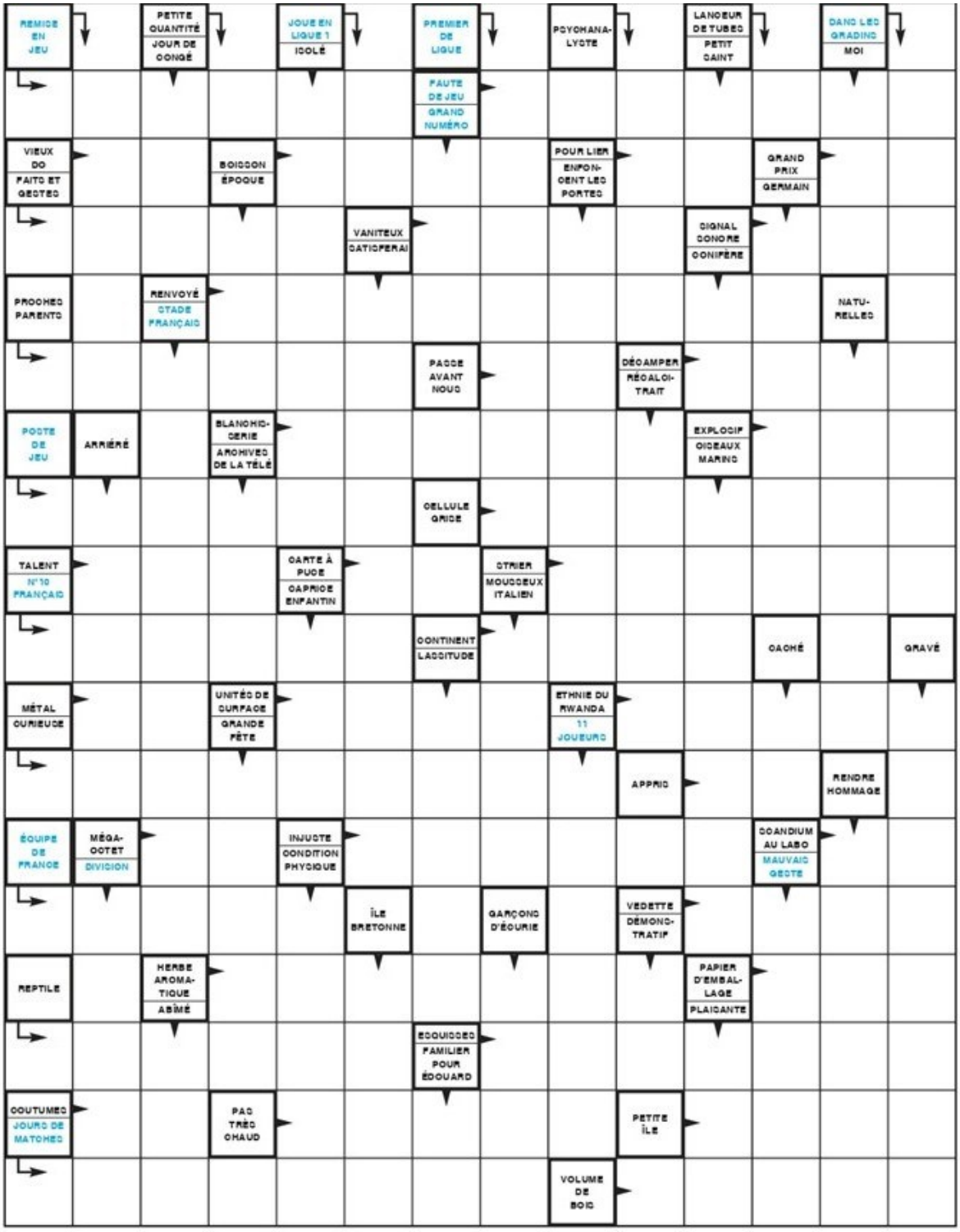

Recettes

Recette de la Butternut farcie lardons et chèvre

Ingrédients (pour 2 personnes) préparation : 20 minutes cuisson : 1 h

1 petite butternut (bio de préférence car on mangera la peau)

1 bûche de chèvre (vous pouvez faire des variantes en utilisant d'autres fromages comme du reblochon, de la tome fraiche ou du beaufort, d'autres herbes comme du thym ou de la sauge. C'est selon vos préférences)

ciboulette

20 cl de crème liquide

100 g de lardons fumés

poivre du moulin

Mettez le four à préchauffer à 180 °c.

Lavez bien la courge sous l'eau, coupez-la en deux.

Ôtez les pépins et creusez la butternut à l'aide dune petite cuillère afin de former une plus grande cavité.

Vous utiliserez la chair retirer dans une soupe par exemple.

Remplissez les cavités avec la crème, mettez les lardons, la ciboulette ciselée. Poivrez et disposez le fromage en rondelles sur le dessus. Il est inutile de saler.

Faites cuire une heure environ.

N'hésitez pas à couvrir de papier aluminium si le dessus se colore trop vite et à allonger le temps de cuisson si la butternut est grosse.

Dégustez directement à la cuillère.

Lentilles et compotée de potiron

Pour la compotée de potiron:

- 500 g de potiron
- 2 gros oignons Huile d'olive
- Sel/poivre

Pour les lentilles:

- 500 g de lentilles blondes
- 1 oignon
- 2 gousses d'ail
- 1 tomate
- 1 cuillère à café de concentré de tomate ou une tasse de purée de tomate
- 1 cc de curcuma
- 1 cc de sel / 1 cc de poivre (à votre convenance)
- Huile d'olive
- De l'eau pour la cuisson

Recettes

Pour la compotée de potiron:

Dans une sauteuse, faites chauffer l'huile d'olive à feu doux
Coupez le potiron en petits morceaux
Emincer 2 oignons que vous ferez revenir dans l'huile d'olive, ajoutez les morceaux de potiron
Ajoutez le curcuma, sel, poivre.
Laissez réduire les morceaux de potiron jusqu'à obtenir une compotée.

Pour la cuisson des lentilles

Coupez l'oignon en petits morceaux
Dans un faitout, faites les revenir dans l'huile d'olive, ajoutez l'ail pressé
Ajoutez la tomate coupée en morceaux
Ajoutez la tomate concentrée ou purée de tomates
Salez/poivrez
Ajoutez les lentilles que vous aurez préalablement rincé sous l'eau froide
Remplir le faitout avec l'eau jusqu'à recouvrir les lentilles

Remuez régulièrement jusqu'à cuisson totale des lentilles
Ajoutez la compotée de potiron aux lentilles
Dégustez

Recette de N.LEFEVRE

Verrines aux pommes, caramel au beurre salé et biscuits

Les ingrédients les plus réconfortants sont réunis dans cette recette de verrines aux pommes, caramel au beurre salé et brisures de biscuits !

Nombre de personnes 4
Temps de préparation 15 minutes
Degré de difficulté Très facile

Les ingrédients de la recette

2 pommes (type Reines des Reinettes), épluchées et coupées en morceaux
50 g de beurre demi-sel
1 c.a.s de sucre de canne
250 g de mascarpone
20 cl de crème liquide entière
50 g de sucre
1 à 2 c.a.s de caramel beurre salé
100 g de Galettes aux pommes

La préparation de la recette

1. Faire chauffer dans une poêle le beurre jusqu'à ce qu'il crépite.
2. Ajouter les pommes coupées en dés et la cuillère de sucre de canne.
3.Faire revenir les pommes 5/6 minutes à feu moyen, jusqu'à ce qu'elles aient une belle couleur dorée.
4. Laisser refroidir hors du feu.
5. Battre la crème entière liquide, avec le sucre, en chantilly ferme dans un saladier.
6. Dans un autre saladier, détendre au fouet le mascarpone et ajouter le caramel au beurre salé.
7. Incorporer délicatement la chantilly au mascarpone.
8. Réduire les Galettes aux pommes en miettes grossières.
9. Disposer un peu de miettes de Galettes aux pommes dans les verrines.
10. Ajouter une cuillère de pommes puis un peu de crème de mascarpone caramélisée.
11. Renouveler l'opération puis terminer par décorer de quelques miettes de biscuit restantes.
Conserver au frais jusqu'au moment de servir.

.

A vos agendas

Le vendredi du 11 novembre

Commémoration Nationale du 103ème anniversaire de l'Armistice de 1918.
Rdv 10h45 ancien cimetière.

Le dimanche 20 novembre

Match d'ouverture de la coupe du monde 2022.
Rdv 16h30 au foyer.

Le samedi 3 décembre

Repas dansant proposé par Team Gazelles J&N pour récolter des fonds pour leur inscription au Rallye des Gazelles.

Le samedi 10 décembre

Loto organisé par le comité des fêtes.

Le vendredi 20 janvier

AG comité des fêtes.

Le samedi 21 janvier

Vœux du maire.

Le vendredi 27 janvier

AG foyer rural

Concours de décoration Noël

Pour la deuxième année, la mairie a le plaisir de vous proposer un concours de fin d'année.

A l'heure de la sobriété énergétique, il n'était pas concevable pour nous de positionner notre décor de Noël habituel, même si nos illuminations sont à base de LED et donc moins gourmandes, et encore moins d'imposer aux habitants désireux de participer à ce concours, d'illuminer leurs balcons ou leurs jardins.

C'est pourquoi cette année nous vous proposons un concours de décoration, libre à chacun de décorer comme il le désire selon son propre thème qui sera notre base de notation.

Il y aura tout comme l'an passé une catégorie balcon et une catégorie jardin,
un jury sera constitué :

- de plusieurs membre de la mairie,
- d'un membre du foyer rural,
- d'un membre du comité des fêtes.
- et un membre du CCAS

Bien sûr nous organiserons un passage de jour et un passage de nuit afin que personne ne soit lésé. Mi-novembre, vous trouverez en mairie ainsi que sur le site de la mairie, le règlement du concours, les critères de notation ainsi que le formulaire d'inscription.

Laissez libre cour à votre imagination pour embellir notre village en cette période de fin d'année.

--Bibliothèque--

- - Bibliothèque du Foyer Rural – Nouveaux livres - -

Tous ces livres ont été choisis par les abonnés.

- Labyrinthes :
Franck THILLIEZ - Policier

- Cœur du Sahel :
Djaïli Amadou AMAL - Roman

- La Scribe :
Antonio GARRIDO - Roman historique

- Notre otage à Acapulco :
Jean Christophe RUFIN - Policier

- Noa -Tome III :
Marc LEVY - Roman

- On était des loups :
Sandrine Colette - Roman

- Le Gosse :
Véronique OLMI - Roman

- Nous irons mieux demain :
Tatiana de Rosnay - Roman

- Dessous les roses :
Olivier ADAM - Roman

- Angélique:
Guillaume MUSSO - Roman

Les activités de la bibliothèque ont repris les mercredi de 15h à 16h et les jeudi de 18h à 19h aux jours et aux horaires ci-dessous.
Vous trouverez ci-après le planning du 4ème trimestre.
- En Novembre: les mercredi 9 et 23 , et le jeudi 17
- En Décembre: le mercredi 7 et les jeudi 1er, 15 et 22
La cotisation reste inchangée à savoir: **10€ par famille et par an.**

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, une livraison peut être faite à votre domicile en contactant Mme N.CHARLET.

Contact: Présidente
Nicole CHARLET
01 60 23 52 10

Annuaire des entreprises

La municipalité souhaite réaliser et diffuser auprès de la population du village sur divers supports (site internet, journal communal…)
un annuaire mis à jour des entreprises, commerces, services et professions libérales en activité dans la commune.

Si vous souhaitez figurer sur cet annuaire, vous êtes invités à remplir le questionnaire et à le faire parvenir à la mairie

au plus tard le 31 janvier 2023.

Raison sociale	
Brève description de l'activitée . (1 à 15 mots)	
Adresse,	
Téléphone	
email	
Site Internet, Facebook...	
Logo	
Nom et prénom du responsable	

□ J'accepte une diffusion sur le site internet de la commune.
□ J'accepte une diffusion sur les réseaux sociaux.
□ J'accepte une diffusion du logo sur le journal communal.

Fait à ....., le .....

Signature

Cette fiche peut être retrouvée sur le site de la commune. https://www.luzancy.fr

Recensement de la végétation

Conformément, aux dispositions de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, et de l'article 26 de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes de transport et de distribution d'énergie électrique.

ENEDIS IDF a confié à l'entreprise ROSSI A. le recensement de la végétation aux abords du réseau ENEDIS.

Lors de ce recensement, l'inventoriste sera amené à rencontrer les habitants concernés et à pénétrer dans leurs propriétés pour visualiser la végétation et déterminer si cette dernière est à distance réglementaire des réseaux électriques. L'objectif est de préparer les travaux d'élagage, qui seront réalisés par un prestataire d'élagage ENEDIS, sur votre commune afin d'améliorer la qualité du service.

Inventaire de la végétation entre le 15 octobre 2022 et le 31 décembre 2022.

Collecte bouchon

Depuis plus d'un an maintenant, la mairie collecte les bouchons au profit de l'association les bouchons d'amour.

Depuis plusieurs mois l'antenne de Meaux a des difficultés pour ouvrir des permanences, l'association a finalement pris la décision de fermer en septembre cette antenne.

Il nous est devenu impossible de leur déposer notre collecte, l'antenne la plus proche étant dans le département du 93.

Nous avons recherché une autre association plus proche mais avec les mêmes valeurs et depuis septembre nous déposons nos bouchons dans l'établissement scolaire de Sainte Céline à la Ferté Sous Jouarre au bénéfice de l'association les bouchons 89.

Calendrier collecte

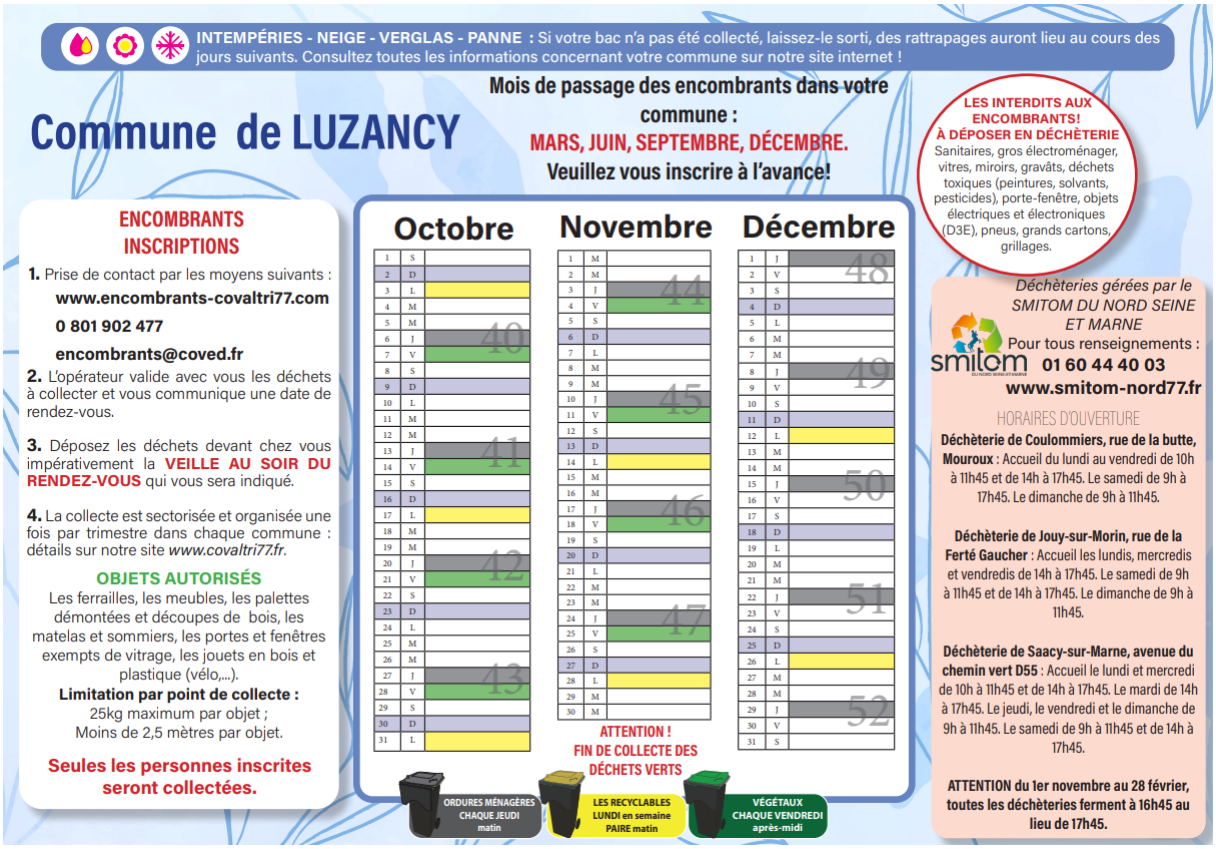

Pour avoir un beau jardin sans apport chimique et à moindre coût, c'est simple : je fabrique du compost à partir de mes déchets de cuisine et de jardin ! Le compost s'effectue très facilement à même le sol ou en bac.
Le compostage est une décomposition des matières organiques par les micro et macro-organismes du sol, tels que les champignons, les vers … Ce processus biologique conduit, après quelque mois de fermentation, au compost, un fertilisant naturel.

Chaque personne produit environ 50kg de déchet de cuisine chaque année (source : ADEME.). Le compostage permet de limiter la quantité d'ordures ménagères à traiter et le transport de ces déchets.

Il est possible de composter toute l'année. La fermentation est toutefois ralentie en hiver, quand les températures extérieures sont basses et les déchets de jardins moins importants. Quelle que soit la saison, il est tout de même important d'alimenter régulièrement le composteur afin de maintenir les micro-organismes en activités et de poursuivre la fermentation.
L'utilisation du compost, dépend de son degré de maturation.

Avant maturité le compost peut être utilisé comme paillage, sur la terre ou aux pieds des arbres. Le compost mûr est utilisé comme amendement organique.

Assistantes Maternelles

Assistantes maternelles agréées résidant sur la commune de Luzancy:

Madame ACHOUR Christelle	5 quater rue du 103è R.I.	06.47.71.49.51
Madame DELAMOTTE Christine	32 allée Corot	01.60.23.77.89
Madame JACOB Vanessa	3 rue du 103ème R.I.	01.75.17.63.50
Madame MESSMER Catherine	40 rue des Jardinets	01.60.23.51.64
Madame PETROWICHE Magalie	8 bis rue de Marne	06.28.08.55.15

Attention : vous trouverez dans le journal que les assistantes maternelles ayant répondu favorablement au courrier RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*).

Association "Histoire Mémorielle de Notre Boucle de Marne au XXème siècle

Notre association ne regroupe pas des historiens de profession, mais des habitants motivés pour effectuer un travail de mémoire concernant nos cinq villages, en suivant le cours de la rivière : Citry, Nanteuil, Saâcy, Méry et Luzancy. Regroupés en association, nous sommes allés à la rencontre des témoins de la vie locale au XXème siècle. Ils nous ont très volontiers fait part de leurs souvenirs, de leurs anecdotes, ils nous ont donné accès à leurs archives familiales, donné ou prêté des documents en plus de ce que l'on peut trouver dans les archives officielles, sans négliger les travaux déjà réalisés par d'autres historiens locaux. Tous ces éléments ont servi de base à la rédaction d'un ouvrage.

Le patrimoine, la vie économique et sociale, les loisirs, la vie culturelle au cours du siècle dernier sont les thèmes principaux qui seront développés dans ce livre, aboutissement de notre travail que nous espérons pouvoir publier en 2023.

Plus particulièrement, en ce qui concerne Luzancy, nous essayons d'avoir un regard nouveau sur le riche patrimoine architectural de la commune (château, église, pont etc...), sur le passé de la briqueterie et sur les commerces, sur les loisirs (comme la plage), sur les figures de la vie locale au XXème siècle, particulièrement l'industriel et militant républicain C. Chalamon et l'instituteur et résistant M. Rousseau, les peintres J.B Corot, J.J. Massé, A. Bouché, et musiciens ayant résidé à Luzancy ou y ayant séjourné et beaucoup d'autres choses encore à découvrir en cours de lecture.

Le travail de rédaction est déjà très avancé. Toutefois de nouveaux témoignages ou documents sont toujours les bienvenus. Pour entrer en contact avec notre association : **histoirememobouclemarne@laposte.net**

La publication d'un tel ouvrage que nous voulons abondamment illustré et agréable à lire représente un coût important et nécessite un gros travail de recherche de financements. En plus des **financements publics des collectivités locales** qui peuvent accorder des subventions ou effectuer des préachats, nous sollicitons **les entreprises** du secteur. Les particuliers aussi peuvent déjà s'inscrire sur une liste de souscripteurs en nous contactant à l'adresse ci-dessus.

JM. Holvoet

Renseignements et adresses utiles

Gendarmerie :	01.60.22.01.19
Pompiers :	01.60.24.22.90 ou le 18
Police secours :	17
SAMU :	01.64.39.01.70 ou le 15
Centre Anti-Poison :	01.40.37.04.04 (Paris)
Hôpital de MEAUX :	01.64.35.38.38
Hôpital de REIMS :	03.26.78.79.20
Hôpital de COULOMMIERS :	01.64.65.37.00
Infirmières à SAACY :	01.60.23.72.19

Les pharmacies du secteur:

GOETZ/PRIEUR :	7 rue chef de ville, Saâcy sur Marne	01.60.23.60.20
Du FAUBOURG :	18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.43
De CONDE :	85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre	01.60.22.92.80
Des PELLETIERS :	18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.44
ESMIEU :	1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre	01.60.22.01.01
RIBOULOT :	23 Grand Place, Jouarre	01.60.22.06.04
POISSON-LEMAITRE :	15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux	01.64.35.98.45

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

Les ambulances du secteur:

Ambulances Fertoises :	28 bis rue de Jouarre, Jouarre	01.60.22.03.45
Azur Ambulances :	17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre	06.70.50.02.74
Ambulances Favier :	45 place Delahaye, Charly sur Marne	03.23.82.04.56

E.D.F. - G.D.F. Infos - Conseils - Services : 0810.772.477
E.D.F. Dépannage : 0810.333.277
Gaz dépannage : 0810.433.077

S . N . C . F . : 0 8 9 1 . 3 6 2 . 0 2 0
Marne et Morin : 01.60.22.43.57
Presbytère de Saacy : 01.60.23.60.55

Renseignements et adresses utiles (suite)

LA MAIRIE :

Lundi de 8h30 à 11h30
Mardi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h

La Mairie
7 rue de la mairie
Tel 01.60.23.61.57
secretariat@mairieluzancy.fr

POSTE :

Lundi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h

La Poste
2 rue des jardinets
Tel. 01.60.23.77.18

LA BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 15h à 16h
Jeudi de 18h à 19h
ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10
Affichage des permanences :
à la bibliothèque.

La Bibliothèque
Rue de la mairie
Tel 01.64.35.99.87

LA DECHETERIE : Commune de SAACY SUR MARNE

Lundi, mercredi: 10h-12h, 14h-18h (17h en hiver)
Mardi: 14h-18h (17h en hiver)
Vendredi, dimanche: 9h-12h
Samedi: 9h-12h, 14h-18h (17h en hiver)

La Déchèterie
Les Courturelles
Tel: 01.60.44.40.03

06.63.84.70.58 / charlesbois.wixsite.com/luzancy

LE DAUPHIN

Mr. DUCH Dominique
23, rue du Général Leclerc
77138 LUZANCY

Téléphone – Fax
01 60 23 51 10

Fermé le mercredi

Bar-Tabac-Journaux

s.a.r.l. MEDAC
Fournitures et Pose
de menuiserie PVC

Mr De Oliveira
06 07 26 91 09 - 06 27 89 00 18

45, rue des Jardinets - 77138 LUZANCY
Tél/Fax : 01 60 23 71 99 - Email : medac@orange.fr

Ne Pas Jeter sur la voie publique